



Roissy, le 11 janvier 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

La CFTC Air France ne participe pas, aujourd'hui, à la gouvernance et à la gestion du CCE d'Air France. Cet ostracisme de la part de ceux qui sont actuellement mis en cause pour mauvaise gestion de cette instance, conduit la CFTC, à prendre ses distances vis-à-vis de ces mêmes organisations syndicales qui ont reçu mandat, de la part des salariés de l'entreprise, pour assurer la gestion du CCE.

La CFTC souhaite rappeler que du fait de cette mise à l'écart, aucun grief ne peut être exprimé à son encontre, ce qui, dans la situation du moment, est l'apanage de peu d'organisations syndicales.

La CFTC, catastrophée par la situation financière du CCE et par les conséquences dévastatrices qui en découlent, propose que soit confiée à un administrateur professionnel la gestion du CCE (patrimoine et œuvres sociales). Ce mode de gestion resterait sous le contrôle de l'ensemble des syndicats d'Air France jusqu'aux prochaines échéances électorales de mars 2011.

La CFTC considère, en effet, que le temps est venu de rompre définitivement avec un système clientéliste manquant singulièrement de transparence et de professionnalisme.

La CFTC se dit prête à proposer des femmes et des hommes issus de ses rangs afin de participer activement et en toute transparence à la gestion de ce patrimoine historique qu'est le CCE d'Air France.

La CFTC souhaite rappeler qu'elle ne poursuit qu'un seul et unique objectif : celui de la défense des salariés et de leurs intérêts collectifs.

Alex PESIC
Secrétaire Général du SNGAF-CFTC
Tel : 06.76.67.40.08